

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025-03-01

COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-cinq mars à 18h05, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 18 mars 2025

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 26

Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

Agents USTOM présents :

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, LAVILLE Laury, Directeur des Services Techniques, Elisabeth ROBERT, Responsable Ressources Humaines, NAVAILS Marine, Comptable, OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction,

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, DUCOUSSO Jean Claude (pouvoir de BREILLAT Jacques) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MOTHES Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), CAZADE Pascal / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : MICHEL Fabrice (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès), GUIMBETEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), TOULOUSE Brigitte (pouvoir de MAS François), ROBERT Pierre (pouvoir de (MARGOUILLE Michel) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques (donné pouvoir à DUCOUSSO Jean Claude) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin (donné pouvoir à MOTHES Christophe) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès (donné pouvoir à MICHEL Fabrice) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : MARGOUILLE Michel (donné pouvoir à ROBERT Pierre), MIGUEL Garcia (donné pouvoir à GROSSIAS Mireille), MAS François (donné pouvoir à TOULOUSE Brigitte).

Absente excusée :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes du Pays Foyen** : LACHAIZE Yolande, ROUBINEAU Jean-Pierre.

Absents non excusés :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MIQUEU Christophe / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain .

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Comité Syndical de l'Union des Syndicats pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-12 et 13, L.2121-14 et 17, L.2313-1 et L.5211-36,

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux à compter du 1er janvier 2022,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 de l'USTOM, lequel peut se résumer ainsi :

USTOM (Budget 82400)		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Recettes : prévisions budgétaires totales	A	8 445 573,52 €	13 444 040,39 €	21 889 613,91 €
Recettes réalisées	B	1 807 206,39 €	13 551 726,31 €	15 358 932,70 €
Restes à réaliser	C	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €
Dépenses : prévisions budgétaires totales	D	8 323 595,56 €	19 326 764,73 €	27 650 360,29 €
Dépenses réalisées	E	1 782 223,66 €	12 463 171,99 €	14 245 395,65 €
Restes à réaliser	F	1 444 178,75 €	0,00 €	1 444 178,75 €
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	G= B-E	24 982,73 €	1 088 554,32 €	1 113 537,05 €
Résultats antérieurs reportés	H	-121 977,96 €	5 882 724,34 €	5 760 746,38 €
RESULTAT DE CLOTURE (excédent/déficit)	G+H	-96 995,23 €	6 971 278,66 €	6 874 283,43 €
Solde des Restes à réaliser	I	-744 178,75 €	0,00 €	-744 178,75 €
RESULTAT CUMULE (excédent/déficit)	G+H+I	-841 173,98 €	6 971 278,66 €	6 130 104,68 €

Vu le Compte Financier Unique 2024 de l'USTOM, qui constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, et le compte de résultat,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant la présentation du CFU 2024 faite par Monsieur le Président aux membres de l'assemblée et le débat qui s'en est suivi,

Après en avoir délibéré, sous la présidence du président temporaire élu à l'unanimité par l'assemblée, M. BOUTY Gilbert, le Comité Syndical à l'unanimité, M. le Président n'ayant pas pris part au vote :

- **DECIDE** d'approuver le Compte Financier Unique 2024 de l'USTOM
- **DECIDE** de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits tels que suivant :

*en dépenses :

Chapitres	Intitulé	Montant de l'engagement
20	Immobilisations incorporelles	141 986,93 €
21	Immobilisations corporelles	535 142,84 €
23	Immobilisations en cours	767 048,98 €
	Total	1 444 178,75 €

*en recettes : Chapitre 16 : 700 000€

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :



Christian M... SALLAUD

2025/4



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 07/06/2025 *SLOW*
ID : 033-253303499-20250325-D20250301-DE

